



ASSURANCE CHÔMAGE : CONSTANTE DANS SES CHOIX, FO SIGNE!

La confédération Force Ouvrière s'inscrivait, s'inscrit et s'inscrira toujours dans la pratique contractuelle et conventionnelle. C'est la raison pour laquelle, ce lundi 2 mars, le bureau confédéral a décidé de signer le projet d'accord sur l'Assurance chômage conclu par les interlocuteurs sociaux mercredi 25 février.

Nous ne souhaitons ni rouvrir une négociation globale de la convention d'Assurance chômage, ni remettre en cause l'équilibre du régime et ses droits annexes. La signature de l'avenant à la convention d'Assurance chômage entérine cette volonté!

En l'absence d'accord, nous prenons le risque que le gouvernement reprenne la main sur les conditions du régime d'Assurance chômage et tente de nouveau, comme il le fait depuis plusieurs années, de réduire de façon drastique les droits des demandeurs d'emploi.

Pour FO, cet accord vise à mieux encadrer les ruptures conventionnelles individuelles et à mieux accompagner les demandeurs d'emploi concernés. Nous avons obtenu que cette convention soit conclue pour une durée limitée à deux ans, ce qui permet une clause de revoyure rapide afin d'évaluer l'impact de ces mesures et d'en apprécier les effets.

Fidèles à notre attachement en faveur du paritarisme à l'Assurance chômage, nous sommes toujours pleinement engagés dans l'autre pendant de cette négociation, sur les contrats courts,

avec pour objectif de mieux réguler les pratiques abusives et de préserver le CDI comme contrat de référence.

La pratique contractuelle et conventionnelle, c'est aussi la poursuite des discussions sur l'agenda social autonome, notamment le modèle productif, l'emploi des jeunes et la valorisation des parcours syndicaux. Sur ces sujets, nous pouvons et devons avancer! Tout comme sur la future revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco et le lancement des comités de suivi des accords passés.

La négociation collective, et donc la pratique contractuelle et conventionnelle, est également un levier dans la lutte contre les inégalités femmes-hommes, et plus généralement pour l'amélioration des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Fidèle à son attachement en faveur de la justice sociale, FO rappelle que plus qu'un symbole, l'égalité constitue plus que jamais une priorité. Sans l'égalité, il ne saurait y avoir de justice sociale!

C'est pourquoi FO exige une transposition rapide, ambitieuse et protectrice de la directive sur la transparence salariale. Elle ne doit pas être affaiblie et doit prévoir des obligations claires pour les employeurs. FO veillera à ce que la transparence salariale devienne un outil de progrès social et non pas un affichage, ce qui serait de bon augure à l'approche de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

***Sur ces sujets,
nous pouvons
et devons
avancer!***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr